

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 07 mars 2024

Séance du 07 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORiant, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Eric DEWULF, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Michel DEHAENE à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Olivier SABRE à madame Laëtitia LEGRAND
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORiant
Monsieur Clément DELASSUS à madame Dorothée BERTRAND

Absents : Madame Véronique VANMEENEN, Monsieur Bruno WILLERON

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GLORiant

Délibération n°02/20 – 03/2024

Objet de la délibération : Budget communal – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association « Randonneurs Estairois » - Marché de Noël

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget primitif ;

Vu la demande de subvention de l'Association « Randonneurs Estairois » en date du 20 décembre 2023 ;

Exposé des motifs :

Dans le cadre du marché de Noël qui s'est déroulé du 15 au 17 décembre 2023, l'association « Randonneurs Estairois » a tenu un stand de restauration. Il est prévu le remboursement des repas, boissons et collations pour les bénévoles.

DATE DE
CONVOCATION

01 MARS 2024

DATE DE PUBLICATION

14 MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

Objet : Budget communal – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association « Randonneurs Estairois » – Marché de Noël

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mars 2024

Objet de la délibération : Budget communal – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association « Randonneurs Estairois » – Marché de Noël

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'allouer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 314 € à l'association « Randonneurs Estairois » correspondant aux consommations des bénévoles ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



Le Secrétaire de séance
Stéphane GLORANT

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 14/03/2024

Publié ou notifié le 14/03/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

